

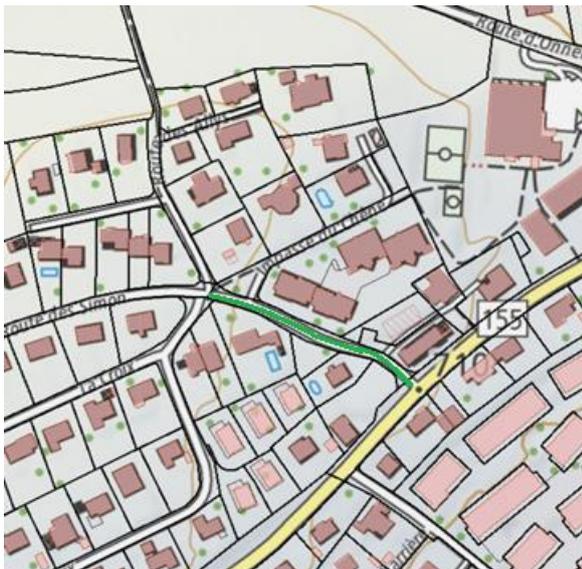
Message N° 2021/13 du Conseil communal au Conseil général  
du 14 décembre 2021

## Réfection Rte des Simon, crédit pour pose de tapis de finition

---

### 1. Introduction

En 2021, la commune a réalisé des travaux pour la mise en séparatif ainsi que le changement de la conduite d'eau potable sur un tronçon de la route des Simon (entre la route cantonale et la croisée de la route de La Croix et la route des Allys). Les conduites se trouvant sous la route, de nombreux travaux d'aménagement routiers ont déjà été effectués comme la création du coffre de la route qui était inexistant, la couche de support, mais également le réaménagement du trottoir du côté des immeubles locatifs de la Neyruzienne. Pour terminer l'aménagement de ce tronçon, la commune a besoin d'un crédit pour la pose de la couche de finition ainsi que quelques travaux de finitions.



### 2. Descriptifs des travaux à effectuer

Pose de la couche de tapis de finition, réfection des grilles pour une meilleure évacuation des eaux et un alignement de celles-ci en bord de chaussée, pose de pavés en limite de propriété, rehaussement d'un couvercle ainsi qu'une réfection de la bordure au carrefour de la colline.

### 3. Devis estimatif de ce crédit

Les travaux s'élèvent à un montant de CHF 50'000.00 TTC. Le devis a été établi par une offre de l'entreprise de génie civil qui a effectué les travaux de 2021 sur ce tronçon.



#### 4. **Financement de l'investissement**

Ce crédit d'investissement sera financé par un emprunt. Toutefois, la situation sera réexaminée dans le détail au moment de la dépense selon les liquidités communales.

<b>Frais financiers du crédit :</b>				
Intérêts passifs sur emprunt	50'000.00	1.00%	+	500.00
Amortissement annuel comptable PA	50'000.00	2.50%	+	1'250.00
<b>Total des frais financiers</b>				<b>1'750.00</b>

#### 5. **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du lundi 8 novembre 2021.

Le Conseil communal